# TROUVE TA CATÉGORIE!



### **PARTICULIER**

PERSONNE PHYSIQUE QUI UTILISE LES SERVICES DE LA COOPÉRATIVE DANS UN CADRE DE LOISIRS ET DE DÉCOUVERTE. PEUT ÊTRE ÉGALEMENT UNE PERSONNE DITE «RESSOURCE» IMPLIQUÉE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATIVE.

NOMBRE DE PARTS SOCIALES : 1

APPORT MINI : 90 €



#### ARTISAN.E

PROFESSIONNEL.LE QUI UTILISE LES SERVICES DE LA COOPÉRATIVE OU PARTICIPE À SES EVENEMENTS

> NOMBRE DE PARTS SOCIALES : 5 APPORT MINI : 450 €

# ARTISAN.E HÉBERGÉ.E DANS UNE CAE

PROFESSIONNEL.LE TITULAIRE D'UN CONTRAT AU SEIN D'UNE COOPÉRATIVE D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI, OU AU SEIN D'UNE STRUCTURE ASSIMILÉE, QUI EST ELLE-MÊME SOCIÉTAIRE DE COMME UN ÉTABLI.

NOMBRE DE PARTS SOCIALES : 3

APPORT MINI : 270 €

## **ASSOCIATION**

PERSONNE MORALE DE DROIT PRIVÉ OU DE DROIT PUBLIC QUI CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT DU PROJET PAR SON RÉSEAU, SES MISSIONS, SON EXPERTISE SUR LES DIMENSIONS COLLABORATIVES ET TERRITORIALES.

NOMBRE DE PARTS SOCIALES : 3

APPORT MINI : 270 €

# PARTENAIRE DE L'ARTISANAT ET FINANCEUR.

PERSONNE MORALE DE DROIT PRIVÉ OU DE DROIT PUBLIC QUI CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATIVE PAR SON RÉSEAU, SON IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SON EXPERTISE DES MÉTIERS DE L'ARTISANAT.

NOMBRE DE PARTS SOCIALES : 10 APPORT MINI : 900 €